



---

**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université**  
**Jeudi 12 mai 2011, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny**

---

Début de la séance 16h23

- Présidence:** M. Boris Vejdovsky
- Direction:** M. Dominique Arlettaz, Recteur  
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur  
M. Philippe Moreillon, Vice-recteur  
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens:** M. Pierre Gisel, Doyen FTSR  
M. Jean Ruegg, Doyen FGSE  
M. Patrick Francioli, Doyen FBM
- Invité:** M. Jean-Tristan Michel

**Membres présents:**

Mme Claire Clivaz - M. Xavier Gravend - M. David Giauque - Mme Virginie Kyriakopoulos - M. Matthieu-Louis Morerod - Mme Agnieszka Soltysik Monnet - M. Dominique Gigon - M. Fabien Ohl - M. Pascal Roman - M. Jacques-Antoine Gauthier - M. Jean-Pierre Müller - M. Andrea Coduri - M. Jean-Claude Usunier - M. Alessandro Villa - M. Steve Binggeli - Mme Corinne Delapierre - M. Joël Gashaza - M. Torsten Vennemann - Mme Sabrina Damiani - M. Yannick Schneeberger - Mme Mette Berger - M. Winship Herr - Mme Brigida Rusconi - Mme Nicole Vouilloz - Mme Carine Carvalho - Mme Elisabeth Lamont-Hoffman

**Excusés:**

M. Jean-Paul Depraz, Vice-recteur  
M. René Knüsel, SSP

M. Michael Hahn - M. David Boulaz - Mme Ute Heidmann - M. Hans-Georg Von Arburg - M. Samuel Beroud - M. David Giauque (SSP) - M. John Antonakis - Mme Céline Rozenblat - Mme Nathalie Chèvre - M. Nicolas Gilliard - M. Jacques Beckmann - M. Jean-Marc Joseph

**Ordre du jour**

1. Accueil et bienvenue du Président
2. Formalités
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Adoption du procès-verbal du 24 mars 2011
3. Communications du Bureau
  - Liste des excusés
  - Election d'un représentant du corps étudiant au bureau
4. Examen du rapport de gestion et des comptes 2010
5. Discussion et vote du Règlement général des études - *annexe*
6. Divers et interpellations



## 1. Accueil et bienvenue du Président

Le Président souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil et souligne que le quorum permettra de délibérer. Il annonce une séance double, qui se terminera vers 20h30 et devrait permettre de faire terminer la première discussion du RGE. Chacun est prié de rester jusqu'au bout de la séance, afin de garder le quorum. Une pause apéritive sera offerte en cours de séance.

## 2. Formalités

### • Désignation des scrutateurs

Les scrutateurs sont M. A. Gauthier et Mme B. Rusconi, approuvés comme tels par l'assemblée.

### • Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté par le Conseil tel que présenté en début de séance par le Président, avec une inversion au point 4: la présentation du rapport de gestion aura lieu avant la présentation des comptes.

### • Adoption du procès-verbal du 24 mars 2011

A la demande de M. W. Herr, on supprime à la page 6, dans sa première intervention à la 5<sup>ème</sup> ligne de la page: «*puis un stage*».

Le procès-verbal est adopté sous réserve de cette correction, avec remerciements à son auteur, Mme Nicole Vouilloz.

## 3. Communications du Bureau

**3'** Liste des excusés: la liste des excusés est lue par le Président, telle que formulée ci-dessus dans le PV.

**3''** Représentant du corps étudiant au bureau: M. Andrea Coduri arrive en cours de séance et sa candidature est présentée après le point 4; il est introduit ici dans le procès-verbal. Aucune discussion n'est demandée; le Conseil élit M. Andrea Coduri au bureau à l'unanimité.

## 4. Examen du rapport de gestion et des comptes 2010

Le Président invite M. Torsten Venneman, Président de la Commission des finances et de gestion du Conseil de l'UNIL à présenter le rapport de gestion, puis des comptes, chacun étant adopté séparément.

### **4'** Rapport de gestion 2010

M. T. Venneman lit le rapport de la Commission sur le rapport de gestion 2010 (texte en annexe à ce PV). Au vu de ce qui précède, et notamment de la clarté et de la précision du rapport, la Commission unanime recommande au Conseil d'accepter le rapport de gestion 2010.

Le Président passe la parole à la Direction pour un commentaire.

M. Dominique Arlettaz souligne que la séance avec la Commission des finances et de gestion a été longue et utile. Il rappelle que ce rapport n'est pas un rapport d'activité, mais répond à une exigence légale et porte sur l'avancement du plan stratégique. Il est destiné aux autorités politiques vaudoises. Une discussion suivra avec le département, la Commission de gestion du Grand Conseil, et si nécessaire avec la Commission des finances du Grand Conseil.

Le Président passe la parole au Conseil pour la discussion.

M. W. Herr demande pourquoi les réponses de la Direction aux questions de la Commission ne sont pas intégrées dans le rapport.

M. D. Arlettaz souligne que le rapport dit explicitement que la Direction a clarifié les points demandés, et qu'il n'y a pas d'autre développement, comme il s'agit d'un simple rapport de gestion et non d'activités.

M. T. Venneman souligne que les questions de la Commission étaient tournées plutôt vers les activités, et que ces questions débordaient la visée du rapport de gestion.

Le rapport de gestion de la Commission des finances et de gestion du Conseil de l'UNIL est adopté à l'unanimité par le Conseil, avec remerciements à la Commission.

Le Président repasse la parole à M. T. Venneman pour la présentation du rapport sur les comptes 2010.

#### 4'' Comptes 2010

M. T. Venneman lit le rapport de la Commission des finances et de gestion sur les comptes 2010 (texte en annexe à ce PV). Au vu de ce qui précède, et notamment de la clarté et de la précision des comptes, la Commission unanime recommande au Conseil d'accepter les comptes 2010.

Le Président passe la parole à la Direction pour un commentaire.

M. Dominique Arlettaz souligne d'abord la difficulté de connaître à temps le montant des subventions fédérales. Le montant de ces subventions 2010 a été connu par exemple au 31 janvier 2011. Il est donc assez difficile de prévoir cette subvention, qui varie notamment en fonction du nombre d'étudiants ou des projets de recherche obtenus. Le recteur souligne également le montant important des produits supplémentaires (9,7 millions), également difficile à anticiper: il est lié à l'acquisition de matériel scientifique coûteux pour lequel des subventions externes peuvent intervenir. Au total, la Direction est très satisfaite du faible déficit de 700'000 CHF. Les 37 millions du *F.R.I.* (Fonds de réserve et d'investissement) représentent une somme relativement peu élevée, car la partie non engagée ne correspond qu'à 25 millions effectifs.

Le Président passe la parole aux membres du Conseil.

Mme B. Rusconi: Les *overhead* sont-ils mis dans un pot, et ensuite redistribués par département ?

M. D. Arlettaz précise que le montant de 13% d'*overhead* n'est introduit que depuis 2011 et ses effets se feront donc sentir dans les comptes 2011 et le budget 2012. La Direction prévoit que le 50% des *overhead* sera reversé aux Facultés pour encourager la politique de recherche; l'autre moitié ira dans le budget de l'UNIL.

M. Villa: l'argent du *F.R.I.* est-il conservé sous forme liquide ?

M. D. Arlettaz: non, c'est une autorisation de dépense auprès de l'Etat.

Le rapport des comptes de la Commission des finances et de gestion du Conseil de l'UNIL est adopté à l'unanimité par le Conseil, avec remerciements à la Commission.

**5. Discussion et vote du Règlement général des études** (*tous les votes ont lieu à main levée*)

Le Président rappelle la procédure pour les discussions et votes: le règlement est considéré article par article. Si un article n'a pas suscité de proposition d'amendement, son acceptation sera directement soumise au vote. Si un article a suscité des propositions d'amendement, ceux-ci seront soumis à acceptation les uns après les autres contre le texte original. Une fois le vote article par article terminé, le texte dans son ensemble sera re-soumis au vote lors de la prochaine séance.

**Article 17 - Types de sessions d'examens**

**Vote:** accepté amendé.

**Article 18 - Semaine intercalaire**

**Vote 1:** l'amendement Müller 1 est accepté à l'unanimité.

**Discussion:** M. W. Herr lit l'amendement proposé par M. Joseph (excusé).

M. D. Arlettaz: cet amendement risque de faire problème, car on n'en maîtrise pas toutes les conséquences, par exemple dans les Facultés où il n'y a pas de 2<sup>ème</sup> tentative.

Mme N. Vouilloz: le Conseil de Faculté de la FBM a discuté ce problème lors de sa dernière séance, et il semble qu'il soit déjà en passe d'être résolu.

M. Michel (*le Président rappelle que M. Michel n'est pas membre du Conseil, mais est autorisé à s'exprimer en tant que Président du groupe de travail qui a rédigé le RGE*): la question des types de sessions d'examens étant complexe, le groupe de travail a volontairement établi un texte succinct à ce propos dans le RGE, sachant qu'il faudra nommer un nouveau groupe de travail pour approfondir la question.

**Vote 2: l'amendement Joseph** est refusé par 10 voix contre et 15 abstentions.

**Discussion:** M. Ohi relève que l'amendement Müller est justifié par le souci d'aménager au mieux les examens pour les étudiants en sport.

M. D. Arlettaz relève que la Direction ne peut accorder de dérogation que si la compétence est mentionnée dans le RGE.

M. Gigon craint l'extension possible de la dérogation et le risque de voir la semaine intercalaire s'affaiblir.

M. Gravend souligne que si la dérogation est pensée pour le bien de certains étudiants, elle se justifie.

Le Président souligne que tous poursuivent le même objectif, mais avec des arguments parfois opposés.

**Vote 3:** l'amendement Müller 2, légèrement modifié («*pour certaines épreuves*»), est accepté avec 14 voix pour; 9 voix contre et 2 abstentions.

L'article 18 est donc accepté avec les deux amendements Müller.

**Article 19 - Défenses de mémoire**

**Vote:** accepté.

**Article 20 - Modalités d'inscription aux examens**

**Vote:** accepté amendé.

**Article 21 - Périodes d'inscription aux examens**

**Vote:** accepté.

## **CHAPITRE VI: EVALUATION (EXAMENS ET VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS)**

### **Article 22 - Examens et validations**

**Vote:** accepté amendé.

### **Article 23 - Nombre d'examens**

**Vote:** accepté.

### **Article 24 - Nombre total d'évaluations**

**Vote:** accepté.

### **Article 25 - Horaire des examens**

**Discussion:** M. Michel précise que la formulation ne voulait pas entrer en matière sur les questions religieuses, mais voulait insister sur l'impossibilité de faire des examens le dimanche. L'amendement de M. Boulaz concerne un point qui n'était pas soulevé par l'article.

Mme C. Clivaz confirme que son amendement allait dans le sens précisé par M. Boulaz.

M. Ruegg propose une formulation plus simple et claire: *«les examens écrits et oraux sont organisés du lundi au samedi»*.

**Vote 1:** l'amendement Ruegg est accepté avec 23 voix pour; 1 voix contre et 1 abstention.

**Vote 2:** l'amendement Müller est accepté corrigé avec 17 voix pour; 1 voix contre et 7 abstentions: *«Les examens écrits et oraux peuvent être organisés de 8h à 19h. Le Décanat veille au respect des horaires. Toute dérogation à ce principe doit être validée par le Décanat de la Faculté»*.

L'article est accepté amendé.

*Le Conseil fait une pause dinatoire de 18h28 à 18h50.*

### **Article 26 - Examens oraux**

**Vote:** accepté.

### **Article 27 - Examineurs des examens oraux**

**Vote:** accepté.

### **Article 28 - Examineurs des examens écrits**

**Discussion:** L'amendement proposé par la Direction est accepté avec 20 voix pour; 2 contre; 3 abstentions.

M. W. Herr propose d'ajouter en finale *«la correction automatique des QCM demeure réservée»*: 11 voix pour; 8 contre; 6 abstentions.

La Direction a proposé de supprimer le dernier alinéa: l'amendement est accepté avec 22 voix pour; 1 voix contre et 2 abstentions.

**Vote:** accepté amendé.

### **Article 29 - Contrôle des présences**

**Discussion:** M. Roman rappelle le sens de son amendement: le contrôle de la présence des étudiants peut avoir un sens pédagogique.

M. Binggeli se demande si l'article devrait être étendu aux doctorants (écoles doctorales).

M. Gigon rappelle qu'il faut cadrer les cas d'exception évoqués dans l'article.

L'amendement Roman est rejeté par 4 voix pour; 17 contre et 3 abstentions.

L'amendement Gauthier est rejeté par 4 voix pour; 20 voix contre et 1 abstention.

L'amendement Herr est rejeté par 6 voix pour; 14 voix contre et 5 abstentions.

L'article dans son état actuel est accepté par 19 voix pour; 2 contre et 4 abstentions.

**Vote:** accepté.

### **Article 30 - Réorientation**

**Discussion:** Un nouvel article est proposé par la Direction: «*Dans le cas d'un échec simple dans un cursus, un changement d'orientation au sein du même cursus est possible lorsque celui-ci propose plusieurs disciplines, orientations, spécialisations ou autres mentions. Dans ce cas, il ne reste qu'une tentative aux examens*». Il est accepté par 18 voix pour; 3 voix contre; 4 abstentions.

**Vote:** accepté.

## **CHAPITRE VII: CONDITIONS DE REUSSITE**

### **Article 31 - Nombre de tentatives aux examens**

**Vote:** accepté amendé.

### **Article 32 - Conditions de réussite et calcul de moyennes**

**Vote:** accepté.

### **Article 33 - Recours**

**Discussion:** M. Morerod est chargé par M. Boulaz de rappeler l'intention de son amendement: le conflit entre la loi administrative vaudoise et la norme des 10 jours de recours. Les conditions de recours particulièrement compliquées en Faculté de droit.

M. D. Arlettaz rappelle que le standard pour des recours à un niveau supérieur (Facultés) est de 10 jours: il est surprenant que des recours à un type inférieur soit de 30 jours.

L'amendement Boulaz est accepté par 12 voix pour; 9 voix contre; 4 abstentions.

L'amendement de la Direction est accepté par 14 voix pour; 11 voix contre.

**Vote:** accepté amendé.

## **CHAPITRE VIII : MEMOIRE**

### **Article 34 - Travail de mémoire**

**Vote:** accepté.

### **Article 35 - Défense de mémoire**

**Vote:** accepté amendé.

### **Article 36 - Mémoire de stage**

**Vote:** accepté.

## **CHAPITRE IX: STAGE**

### **Article 37 - Stage inscrit dans un plan d'études**

**Vote:** accepté.

### **Article 38 - Evaluation du stage**

**Vote:** accepté.

Le Président indique que le texte adopté du RGE va aller à la Direction, puis sera vérifié juridiquement et soumis à nouveau au Conseil pour adoption dans sa version finale. Il conviendra alors de confier les propositions à développer à des groupes de travail. Il est encore difficile de dire si il sera possible d'adopter la version finale lors du Conseil du 26 mai: les délais semblent serrés.

## **6. Divers et interpellations**

Pas de divers et interpellations individuelles.

La séance du Conseil se clôt à 20h15.

Procès-verbal: Mme Claire Clivaz

Lausanne, le 24 mai 2011